

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2013

**COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 FEVRIER 2013**

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Véronique DEVIGNES, Gérard VIRY, Elisabeth LETONDOR, Emmanuel TSCHITSCHMANN, Bernard BRAUN, Geneviève FLEURY, Sophie WAKEFORD, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

Votants : 28

Conseillers absents - excusés : David CARABIN.

Procurations : François KLAEYLE à Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER,
Pascal PELINSKI à Jean-François PASQUET,
Samia MESSALTI à Jean-Pierre FRANOUX,
Jean-Marie HIRTZ à Gérard VIRY,
Elsa PLUMIER à Emmanuel TSCHITSCHMANN.

Secrétaire de séance : Colette MESNIER

Date convocation : 13 février 2013

N° 2013-007

Objet : Marché public relatif aux travaux de restructuration de la Salle polyvalente -
Avenant N°1 au Lot N°1 DEMOLITION

Rubrique : 1.1

Rapporteur : Daniel THOMASSIN

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil, que les travaux relatifs à la restructuration de la salle polyvalente sont réalisés en deux phases.

La première phase a consisté en la démolition de la maison d'habitation, ancien logement du gardien, située au 11 Rue de Jéricho.

Un marché a été conclu avec l'entreprise EST DEMOLITION pour la réalisation de ces travaux.

Les résultats du diagnostic Amiante et Plomb avant travaux ont relevé la présence de plomb dans la peinture des huisseries. Les travaux de déplombage n'étaient pas prévus dans le marché initial. Pour des raisons de sécurité, ces travaux ont nécessité l'intervention d'une entreprise agréée et engendrent un coût supplémentaire de 3 800 € HT.

VU le code des marchés publics,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2013

VU le marché conclu avec l'entreprise adjudicataire du lot n°1 Démolition, en application de la délibération du conseil municipal n°08.18 du 27 mars 2008 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

VU l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 18 février 2013,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2013,

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à LA MAJORITÉ DES VOIX
(1 contre : Marc BARRON)**

- **DECIDE** de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillés avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de restructuration de la salle polyvalente :

Lot n°1 : DEMOLITION

Attributaire : entreprise EST DEMOLITION. Adresse : 3 Rue du Général De Gaulle-54770 BOUXIERES AUX CHENES

Marché initial d'un montant de 12 500 € HT

Avenant n° 1 - montant : 3 8000 € HT

Nouveau montant du marché : 16 300 € HT

Objet : Travaux de déplombage

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant N°1 au Lot N°1 Démolition, ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Date : 19 février 2013

Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Affichage : 20 février 2013

Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX.

